



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Bureau des élections et des libertés publiques
Section élections

ARRETE N°9/HC/DIRAG/BELP du 19 mai 2017

**Relatif à l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage aux candidats pour la
campagne électorale des élections législatives des 11 et 18 juin.**

**LE HAUT-COMMISSAIRE DE REPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALEDONIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code électoral notamment les articles L. 390 et R.209 ;
- VU** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée, relative à la Nouvelle Calédonie ;
- VU** le décret n° 2017- 616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU** le procès-verbal en date du 19 mai 2017 relatif au tirage au sort déterminant l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage aux candidats

SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL DU HAUT-COMMISSARIAT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale du 11 juin 2017 et le cas échéant du 18 juin 2017, l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage aux candidats est le suivant :

1^{ère} circonscription :

- 1 M. Alain DESCOMBELS
- 2 Mme Sonia BACKES
- 3 M. Philippe DUNOYER
- 4 M. Louis MANTA
- 5 Mme Lina BALMELLI
- 6 Vide (candidature déclarée irrecevable par le tribunal administratif – décision n°1700163 du 22 mai 2017.)
- 7 M. Charles WASHETINE
- 8 M. Michel HANOCQUE
- 9 M. Gaël YANNO
- 10 Mme Germaine NEMIA-BISHOP
- 11 M. Bernard DELADRIERE
- 12 M. Philippe GRAS
- 13 M. Macate WENEHOUA

2^{ème} circonscription :

- 1 M. Manuel MILLAR
- 2 Mme Bianca HENIN
- 3 M. Philippe GOMES
- 4 M. Oscar DIAZ
- 5 M. Louis MAPOU
- 6 M. Gil BRIAL
- 7 M. Henry BODEOUAROU
- 8 M. Harold MARTIN
- 9 M. Pascal VITTORI

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifié à chacun des candidats.

Pour le Haut-commissaire de la République
et par délégation,
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat


Laurent CABRERA